



Conseil Communautaire 16 juillet 2020 Compte-rendu pour affichage

Le 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Siorac de Ribérac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 08 juillet 2020 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	59	
Nombre de membres titulaires présents	56	Pour la délibération 2020//71
Nombre d'absents titulaires	3	
Nombre de suppléants présents	2	
Procurations	1	
Nombre de membres titulaires présents	53	Pour la délibération 2020//72
Nombre d'absents titulaires	6	
Procurations	5	
Nombre de suppléants présents	1	

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été ouverte par Didier Bazinet, Président sortant, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et les a déclarés installés dans leur fonction.

M. Pierre Guigné a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Le doyen d'âge, Alfred Gonnard, une fois le conseil installé, a présidé à son tour la séance et organisé l'élection du Président. Lisa Boyer, Jean-Pierre Paretour, Jean-Pierre Desvergne et Jean-Claude Arnaud ont été désignés assesseurs afin de l'assister aux opérations de dépouillement.

Suite à l'appel à candidature pour le poste de Président, M. Jean-Didier Andrieux a proposé la candidature de Didier Bazinet qui a accepté. Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, il a été procédé à l'élection, réalisée à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code Electoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 26

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Didier Bazinet : 52

Didier Bazinet ayant obtenu 52 voix, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

DELIBERATION N°2020 / 71 : détermination du nombre de Vice-Présidents et composition du bureau

Sous la présidence de Monsieur Didier Bazinet, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du bureau.

Le Président précise qu'en application des articles L 2122-1, L2122-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes fixe le nombre de Vice-Présidents soit à la majorité simple, sans qu'il puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 12 Vice-Présidents pour la CCPR, soit à la majorité des 2/3, jusqu'à 30 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant, sous réserve qu'il ne dépasse pas le nombre de 15 Vice-Présidents dans les deux cas.

Le Président propose au conseil communautaire de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents et 15 celui des membres du bureau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le président sera assisté de 12 Vice-Présidents et de 15 autres membres du Bureau.

Il a été procédé ensuite à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Andrieux Jean-Didier	1 ^{er} Vice-Président
Boineau-Serrano Monique	2 ^{ème} Vice-Présidente
Beau Jean-Marcel	3 ^{ème} Vice-Président
Lafaye Francis	4 ^{ème} Vice-Président
Mahaud Yves	5 ^{ème} Vice-Président
Bezac-Gonthier Catherine	6 ^{ème} Vice-Présidente
Boismoreau Philippe	7 ^{ème} Vice-Président
Dubourg Philippe	8 ^{ème} Vice-Président
Lachaud Patrick	9 ^{ème} Vice-Président
Platon Nicolas	10 ^{ème} Vice-Président
Tricoire Allain	11 ^{ème} Vice-Président
Chaumette Jean-Pierre	12 ^{ème} Vice-Président
Defraye Régis	1 ^{er} membre du bureau
Cassier Murielle	2 ^{ème} membre du bureau
Bonnefond Daniel	3 ^{ème} membre du bureau
Constant Joël	4 ^{ème} membre du bureau
Duverneuil Francis	5 ^{ème} membre du bureau
Ferrand Denis	6 ^{ème} membre du bureau
Janailac Pierre	7 ^{ème} membre du bureau
Lafaye Marion	8 ^{ème} membre du bureau
Laville Janick	9 ^{ème} membre du bureau
Mortier Priça	10 ^{ème} membre du bureau
Paretour Jean-Pierre	11 ^{ème} membre du bureau
Prigul Jean-Pierre	12 ^{ème} membre du bureau
Prunier Jean-Pierre	13 ^{ème} membre du bureau
Rossard Christophe	14 ^{ème} membre du bureau
Saint-Martin Joëlle	15 ^{ème} membre du bureau

immédiatement après les élections, le président a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 72 : Désignation des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La réunion d'installation du comité syndical du SCoT aura lieu le Mercredi 29 juillet 2020. La CCPR dispose de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ; en l'absence d'élection des délégués avant la convocation de l'installation du comité syndical, la communauté de communes sera représentée de plein droit par son Président et son Vice-Président soit deux délégués au lieu de six.

Le conseil communautaire à l'unanimité (2 abstentions) désigne six délégués titulaires et six suppléants au comité syndical du SCoT à savoir :

Titulaires	Suppléants
Francis Lafaye	Jean-Pierre Prigul
Patrick Lachaud	Gérard Caignard
Laurent Casenave	Gilbert Pezon
Jean-Pierre Prunier	Pierre Janailac
Bruno Limerat	Gilles Mercier
Pascal Devars	Michel Desmoulin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30